

AVIS DE PUBLICITE

MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE EN VUE DE L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

GESTION DU SNACK DU CENTRE AQUATIQUE CAP AZUR A PRIVAS

OBJET DE L'AUTORISATION DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Exploitation annuelle de l'espace snack du centre aquatique CAP'AZUR d'environ 12,5 m² situé quartier de la gare 07000 PRIVAS. Le snack est équipé de rideaux métalliques, de réfrigérateurs et de congélateurs.

Cette occupation sera autorisée en contrepartie d'une redevance (part fixe et part variable) pendant la durée de l'autorisation d'une durée de 12 mois à compter de la mise à disposition du lieu.

L'autorisation prendra la forme d'une décision d'occupation temporaire du domaine public.

ORGANISATION DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Le cahier des charges valant autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour la gestion du snack du centre aquatique CAP AZUR à PRIVAS est téléchargeable sur le site internet de la CAPCA à la rubrique « Nos autorisations du domaine public et privé » - « gestion du snack du centre aquatique (www.privas-centre-ardeche.fr)

Renseignements administratifs :

Service juridique : arnaud.locatelli@privas-centre-ardeche.fr

REMISE DU DOSSIER

Le candidat devra déposer sa candidature au plus tard le : Vendredi 21 janvier 2022 à 12h.